



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 21 janvier 2025
Salle de la Vire – Tour Saint-Lô Agglo – 10h.

Délibération – n° 2025 / 05

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Pascal LANGLOIS,**
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY,**
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Était également excusé :

Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Nombre de pouvoir	1

CS.2025/05 – OBJET : Maitrise d'œuvre et travaux de reméandrage de la Vire à la Barberie (communes de Baudre et de Bourgvallées)

Vu la délibération n°CS.2023 / 07 du comté syndical du 6 avril 2023 portant sur les phases 1 et 2 du projet de reméandrage de la Vire à la Barberie.

Le méandre de la Barberie (700 m) a été en partie rebouché lors de la mise en place de la navigation dans les années 1850 pour créer un canal de navigation droit. Sa remise en eau apportera un gain très important à la biodiversité.

Le méandre de la Barberie reçoit les eaux du Fumichon. Il est connecté à plusieurs cours d'eau et notamment le Semilly qui alimente le barrage du Semilly, utilisé pour la production d'eau potable.

La remise en eau du méandre de la Barberie est importante à plusieurs égards :

- Le cours d'eau du Fumichon se jette dans le méandre. Ce dernier est donc très important pour assurer la continuité écologique.
- Le méandre est resté dans son état d'origine sur les 2/3 de sa longueur mais s'est envasé par manque de débit. Le reméandrage permettra de recréer un débit d'attrait qui favorisera la remontée des jeunes saumons et des truites. La présence d'anguilles et de chabot est avérée.
- La remise en eau du méandre permettra de retrouver la côte d'origine de la Vire au niveau de la station de pompage de Baudre (+ 0,20 m) et de consolider les prélèvements en étiage.

Le projet a été découpé en plusieurs phases présentées ci-dessous :

- Phase 1 : apport de granulats sur le radier de la Barberie qui permet le maintien du niveau d'eau pour la station de pompage de Baudre (+ 0,20m).
En raison des conditions météorologiques, il a été proposé de passer directement à la phase 2, cette recharge n'a donc pas été réalisée.
- Phase 2 :
 - o les travaux préparatoires de coupe de bois et la création d'accès pour les engins ont été réalisés en 2024. La coupe de bois a nécessité une autorisation de la DREAL (dossier dérogation espèces protégées).
 - o le dossier réglementaire et technique (réalisation d'un état des lieux complet, étude de faisabilité et de projet, consultation des entreprises) est en cours de réalisation. La mission a été confiée au bureau d'étude MNeau. Une demande de dérogation espèces protégées devra être effectuée auprès de la DREAL. L'acquisition de terrain nécessaire pour le projet sera déterminée par l'étude.
- Phase 3 : Travaux de reméandrage. Les travaux sont programmés en 2026.

Plan financement prévisionnel des phases 2 et 3 :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant TTC	Organisme	Montant
Maitrise d'œuvre phases 2 et 3	42 000 €	AESN – 90%	861 300 €
Estimation Travaux	915 000 €	Syndicat de la Vire	95 700 €
TOTAL	957 000 €		957 000 €

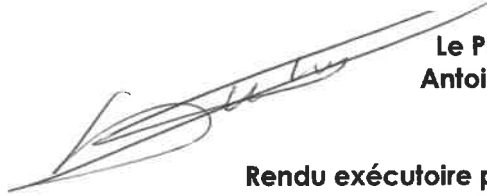
L'acquisition de terrain nécessaire pour le projet sera estimée dans un second temps.

Les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux pourront être subventionnés à hauteur de 90 % par l'agence de l'eau Seine Normandie.

Suite CS.2025/05 – OBJET : Maitrise d'œuvre et travaux de reméandrage de la Vire à la Barberie
(communes de Baudre et de Bourgvallées)

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à réaliser l'ensemble de ces travaux,
- Autorisent le Président à signer tous les documents afférents au projet de reméandrage de la Vire à la Barberie,
- Autorisent le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers et notamment de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Autorisent le Président à inscrire les dépenses et recettes au budget.



Le Président,
Antoine AUBRY

Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 22/01/2025

